

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
379^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
13 JUIN 2013

PSC/PR/2.(CCCLXXIX)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 356^{ème} réunion tenue le 27 février 2013, le Conseil de paix et de sécurité, après s'être félicité des résultats de la Revue stratégique de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), conduite par la Commission, a entériné la recommandation visant à renforcer l'AMISOM et qui requiert notamment de la Mission qu'elle: (a) maintienne une posture robuste, avec les multiplicateurs de force et autres soutiens additionnels nécessaires, en vue de faciliter la reprise des zones encore sous le contrôle d'Al-Shabaab; (b) établisse des équipes spéciales de formation pour renforcer la capacité des institutions nationales somaliennes de défense et de sécurité; et (c) renforce sa capacité civile pour appuyer les efforts du Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) visant à restaurer une gouvernance effective et à promouvoir la réconciliation, les droits de l'homme et l'état de droit, ainsi qu'à assurer la fourniture des services de base dans les zones libérées [PSC/PR/COMM.1(CCCLVI)]. En sa 375^{ème} réunion tenue le 10 mai 2013, le Conseil, ayant passé en revue la situation en Somalie, a, entre autres, demandé à la Commission de lui soumettre, dans un délai de 30 jours, un rapport sur les questions évoquées dans la résolution 2093 (2013), adoptée le 6 mars 2013 [PSC/PR/COMM.1 (CCCLXXV)].

2. Le présent rapport est soumis en application de ces communiqués du Conseil. Il fournit une mise à jour sur les principaux développements survenus en Somalie au cours de la période sous examen, ainsi que sur la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM et d'autres aspects connexes. Le rapport se conclut par des observations sur la voie à suivre.

II. PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS EN SOMALIE

3. Les paragraphes qui suivent couvrent les principaux développements survenus en Somalie au cours de la période sous examen. Ceux-ci portent sur les aspects politique, sécuritaire et humanitaire.

a) Aspects politiques

4. Depuis février 2013, la situation politique en Somalie a continué de s'améliorer. Sous la direction du Président Hassan Sheikh Mohamud, le FGS a continué à mettre en œuvre son Plan en six piliers, adopté en octobre 2012 et qui s'articule autour des éléments suivants: la sécurité et l'État de droit, la relance économique, le dialogue et la réconciliation, la fourniture de services de base, la promotion de relations de coopération au niveau international et le recouvrement de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Somalie.

5. Le 2 mars 2013, le Président Sheikh Mohamud a ouvert la deuxième session du Parlement fédéral. Le 3 mars 2013, le Premier ministre Abdi Farah Shirdon a présenté à cette institution un rapport sur les progrès réalisés par le Gouvernement. Le rapport met en relief l'amélioration de la situation sécuritaire, marquée par la reprise des grandes villes qui étaient aux mains d'Al Shabaab et la réduction de la piraterie au large des côtes somaliennes. Il a également porté sur la réforme du système judiciaire, avec l'adoption, par le FGS, d'un plan d'action pour le secteur de la justice courant la période 2013-2015. En outre, le rapport a rendu compte des mesures prises pour améliorer la fourniture des services de base, notamment un plan de trois ans pour inscrire un million d'enfants à l'école et l'harmonisation des programmes scolaires en Somalie. Le Premier ministre a indiqué que le FGS avait soumis plusieurs projets de loi au Parlement, portant notamment sur la production de pétrole, la pêche, les déchets toxiques, la protection des eaux somaliennes, les médias et l'aviation civile.

6. Entre la mi-février et mars 2013, le Premier ministre a entrepris une «tournée dite d'écoute nationale», au cours de laquelle il a visité les grandes villes du Galgaduud, du Puntland, du Juba Inférieur, du Gedo et du Moyen Shabelle. Ces visites ont été effectuées conformément au Plan national de stabilisation adopté en février 2013, qui comprend une Feuille de route sur la création d'administrations locales à travers le pays, en particulier dans les villes qui ont été reprises à Al Shabaab par les Forces nationales de sécurité somaliennes (SNSF), avec l'appui de l'AMISOM.

7. Les "visites d'écoute" du Premier ministre ont été largement couronnées de succès, et des progrès tangibles ont été enregistrés, ainsi qu'en témoignent l'adoption par le Gouvernement, le 4 février 2013, d'un décret portant formation d'une nouvelle administration intérimaire pour la région du Bay et la désignation, le 8 avril 2013, d'une nouvelle administration pour la région du Hiran. Toutefois, le processus de création d'une administration régionale pour le Jubbaland connaît de sérieuses difficultés. Ce processus a commencé à Nairobi, en juin 2012, avec une réunion qui a regroupé des délégués venus des régions du Juba Inférieur, du Moyen Juba et du Gedo, dans le cadre du Plan global de stabilisation adopté par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le 27 janvier 2012. Après l'élection du Président Hassan Sheikh Mohamud, en octobre 2012, le FGS a déclaré que le processus de création des administrations régionales doit être conduit par lui et être plus inclusif.

8. Le 28 février 2013, plus de 500 délégués se sont rassemblés à Kismayo, dans la région du Jubba Inférieur, afin de discuter de la création de l'État fédéré du Jubbaland. Le 26 mai 2013, le Premier ministre somalien s'est rendu à Kismayo, où il a informé les dirigeants politiques, claniques et religieux de la région que, pour le FGS, la Conférence sur l'État du Jubbaland était inconstitutionnelle et relevait d'une démarche unilatérale. Il a demandé que la Conférence soit dissoute, que le contrôle du port et de l'aéroport de Kismayo soient transférés au SFG et que toutes les milices soient intégrées dans les SNSF. En outre, le Gouvernement somalien insiste sur le fait que toutes les zones encore sous le contrôle d'Al Shabaab dans la région doivent être reprises avant que l'État fédéré du Jubbaland ne puisse être créé, étant entendu que, par la

suite, le Gouvernement nommerait des Gouverneurs pour le Moyen Juba, le Juba Inférieur et le Gedo. Toutefois, les délégués à la Conférence sur l'État du Jubbaland ont poursuivi leurs délibérations, affirmant que le processus était légal en vertu de la Constitution provisoire de la Somalie.

9. Lors de leur 21^{ème} Sommet extraordinaire, tenu à Addis Abéba, le 3 mai 2013, les chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD ont souligné que tous les processus en cours pour la création d'administrations régionales doivent être basés sur un certain nombre de principes, notamment le *leadership* du FGS, le respect de la Constitution somalienne, la promotion d'une démarche consultative inclusive et la lutte contre Al-Shabaab comme préoccupation première du FGS, de l'AMISOM et des partenaires régionaux et internationaux. Ils ont demandé que le FGS aligne son Plan national de stabilisation avec ces principes.

10. Le 15 mai 2013, les délégués à la Conférence de Kismayo ont formellement créé l'État du Jubbaland et élu le chef de la milice Raas Kamboni, Sheikh Ahmed Mohamed Islam aka Madobe, comme Président du Jubbaland. Peu de temps après, l'ancien Ministre de la Défense de la Somalie, le Colonel Barre Adam Shire Hirale, s'est auto-proclamé Président du Jubbaland. Ces développements pourraient conduire à des affrontements entre les partisans des "Présidents" rivaux, si l'on ne parvient pas rapidement à un accord pour surmonter l'impasse actuelle.

11. Afin de résorber cette tension et à la suite de la décision du 21^{ème} Sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD, une mission de haut niveau de l'IGAD d'établissement des faits et de renforcement de la confiance s'est rendue à Mogadiscio et à Kismayo, du 16 au 19 mai 2013. Lors de leur 22^{ème} Sommet extraordinaire tenu à Addis Abéba, le 24 mai 2013, les chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD, après avoir pris connaissance du rapport de la mission, ont noté avec satisfaction l'engagement de toutes les parties prenantes à respecter la Constitution provisoire somalienne, à accepter le *leadership* du Gouvernement, et à conduire le processus d'une manière inclusive et de façon à contribuer à la lutte contre Al-Shabaab. Les chefs d'État et de Gouvernement ont exhorté le FGS à organiser et à conduire une conférence de réconciliation, avec le soutien de l'IGAD, tout en consultant les parties prenantes clés dans les régions du Juba, afin d'élaborer une Feuille de route sur la création d'une administration intérimaire et d'une administration régionale permanente. Ils ont également appelé toutes les parties à Mogadiscio et à Kismayo à respecter les cinq principes énumérés dans le communiqué de leur 21^{ème} Sommet extraordinaire, et ont réitéré leur appel précédent au FGS à intégrer, dans les meilleurs délais possibles, les différentes milices dans un commandement national unifié de l'Armée nationale somalienne (SNA).

12. Dans l'intervalle, le 17 mai 2013, un groupe de 100 membres du Parlement a demandé au Premier ministre Abdi Farah Shirdon de comparaître devant le Parlement pour un vote de confiance. Ils ont affirmé que le Conseil des ministres avait fonctionné bien en deçà des attentes. Le 22 mai 2013, ces membres parlementaires ont abandonné la procédure de la

motion de confiance contre le Premier ministre, mais ont prévenu le Gouvernement qu'il ferait face à d'autres interventions parlementaires, s'il n'améliore pas la gouvernance dans le pays.

13. Au cours de la période sous examen, le FGS a également poursuivi son interaction avec le Somaliland et le Puntland. Dans l'esprit des précédentes réunions entre le FGS et le Somaliland, tenues au Royaume-Uni et aux Émirats arabes unis, respectivement les 20 et 21 juin 2012 et le 28 juin 2012, le Président Hassan Sheikh Mohamud a rencontré le Président du Somaliland, Ahmed Mohamoud Silanyo, à Ankara, en Turquie, le 13 avril 2013. Les deux parties sont convenues de poursuivre le dialogue et de consolider la coopération dans le secteur de la sécurité à travers l'échange de renseignements, ainsi qu'à travers la formation des professionnels du secteur de la sécurité, afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, la piraterie, la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques dans les eaux somaliennes. Dans son communiqué PSC/PR/COMM.1(CCCLXXV), le Conseil s'est félicité de ces développements. S'agissant du Puntland, le FGS et l'État du Puntland ont signé, le 7 mars 2013, un accord de coopération en sept points, alors que le Président Sheikh Mohamoud a visité la région, du 27 au 29 avril 2013.

14. Le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financières, notamment à travers la création, avec l'aide de la Norvège, d'une facilité spéciale de financement. Les institutions internationales ont renoué leurs relations avec la Somalie. En particulier, le 12 avril 2013, le Fonds monétaire international (FMI) a reconnu le FGS, ouvrant la voie à la reprise des relations avec ce pays après une interruption de 22 ans, y compris la fourniture d'un appui technique et de conseils au Gouvernement. Cependant, le FMI a indiqué qu'il ne prêterait pas de l'argent à la Somalie jusqu'à ce que la dette du pays, d'un montant de 352 millions de dollars, soit remboursée. Le FGS interagit avec d'autres partenaires, afin de mobiliser une aide au développement supplémentaire.

15. Le 7 mai 2013, à Londres, le Royaume-Uni et la Somalie ont co-organisé la 2^{ème} Conférence sur la Somalie. Cinquante-quatre amis et partenaires de la Somalie y ont participé. La Conférence a convenu que la Somalie avait accompli des progrès considérables et souligné la nécessité d'un engagement soutenu de ses partenaires internationaux, ainsi que celle d'un appui orienté sur l'obtention de résultats. À cet égard, les partenaires de la Somalie ont réitéré leur détermination à apporter un soutien à long terme. Dans son communiqué PSC/PR/COMM.1(CCCLXXV), le Conseil s'est félicité des résultats de la Conférence de Londres, et a demandé que le suivi nécessaire soit assuré. Une Conférence spéciale sur la Somalie, co-organisée par le Gouvernement japonais et l'UA, s'est tenue en marge de la 5^{ème} Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique (TICAD V), le 31 mai 2013, à Yokohama, au Japon, pour discuter des aspects socio-économiques des efforts de consolidation de la paix de la Somalie, en particulier le soutien du Gouvernement somalien en vue de la relance économique et de la fourniture des services de base.

b) Situation sécuritaire

16. La situation sécuritaire, bien qu'encore très fragile, continue de s'améliorer. À la fin du mois de mars 2013, les forces de l'AMISOM et les SNSF ont repris le dernier tronçon de la route de 240 km reliant Mogadiscio à Baidoa, jusqu'alors contrôlé par Al Shabaab. Depuis lors, les efforts ont porté sur la consolidation du contrôle des villes reprises. Du fait de capacités limitées tant au plan opérationnel qu'en termes de ressources, il n'y a pas eu d'avancées majeures permettant de reprendre d'autres territoires à Al Shabaab. En conséquence, les villes importantes suivantes demeurent sous le contrôle d'Al Shabaab: la ville portuaire de Barawe, dans le Secteur 1; Jamaame, Jilib et Buale, dans le Secteur 2; Baardheere et Dinsoor, dans le Secteur 3; et Bulo Burto, dans le Secteur 4.

17. Le 17 mars 2013, et en prévision du déploiement de l'AMISOM dans le Secteur 3, tel que stipulé dans les repères opérationnels de la Mission, les Forces de défense nationale éthiopiennes (ENDF) se sont retirées de Huduur, dans la région de Bakool. Cependant, l'AMISOM, du fait d'un manque de multiplicateurs de force (hélicoptères), n'a pu se déployer rapidement dans les positions évacuées par les ENDF. De même, les SNSF n'ont pas été capables de conserver le contrôle de la ville en raison de difficultés logistiques et de commandement et de contrôle. Les éléments d'Al Shabaab ont saisi l'occasion et ont repris la ville. Le retrait des ENDF a provoqué une tension dans la région, avec un exode de populations civiles craignant une recrudescence des activités d'Al Shabaab. Les autorités éthiopiennes ont, par la suite, informé la Commission de leur intention de retirer les ENDF d'autres villes dans la région de Bay, y compris Qansax Dheere et Bardale. Tel qu'indiqué ci-dessous, l'AMISOM travaille étroitement avec les ENDF, afin de mettre en place un arrangement approprié pour éviter tout vide sécuritaire consécutivement au retrait des ENDF. Cependant, le manque de multiplicateurs de force entrave le déploiement rapide des forces nécessaires, tel que stipulé dans les repères opérationnels de l'AMISOM.

18. Dans l'ensemble, la menace posée par Al Shabaab a diminué, en raison des luttes de pouvoir au sein de la hiérarchie du groupe et des défaites successives qu'il a subies à la suite des opérations militaires menées par les SNSF, l'AMISOM et les ENDF. Toutefois, le groupe est loin d'être vaincu et, partant, la lutte contre Al Shabaab n'a pas encore été gagnée. Al Shabaab a lancé nombre d'attaques de harcèlement et asymétriques contre l'AMISOM, les SNSF et les ENDF. Ces opérations ont augmenté en ténacité, ainsi qu'en témoigne l'attentat suicide contre le complexe de la Cour suprême, à Mogadiscio, le 14 avril 2013. Les combattants du groupe se sont fondus dans diverses communautés, cherchant à exploiter les rivalités claniques et les désaccords politiques, ainsi que l'absence d'administrations locales efficaces et le manque de services de base dans certaines zones. À Mogadiscio, par exemple, la situation a nécessité le lancement, depuis le 15 mai 2013, d'une opération conjointe impliquant les SNSF, l'Agence nationale somalienne des renseignements et de la sécurité (NISA) et l'AMISOM, sous le nom de code «Opération de stabilisation de Mogadiscio», afin de contrecarrer les attaques d'Al Shabaab dans la capitale. L'opération est toujours en cours.

19. Dans les zones qui n'ont pas été libérées, Al Shabaab continue de jouir de la faculté de s'organiser, de s'entraîner et de mobiliser la logistique dont il a besoin, y compris les armes et les munitions. Au cours de la période sous examen, il y a eu un afflux de matériel militaire, notamment à travers Haradheere et les ports de Cadale et Baarawe. Dans la vallée de Juba, en particulier, Al Shabaab continue d'opérer en utilisant les villes de Jamaame, Jilib et Bua'ale comme rampes de lancement. Cependant, il n'y a pas eu d'incident majeur dans le Secteur, à l'exception d'attaques intermittentes à Doble. En outre, la situation sécuritaire dans la ville portuaire de Kismayo s'est détériorée après l'élection, le 15 mai 2013, du chef de la milice Raas Kamboni comme Président de l'«État de Jubbaland ». Tel qu'indiqué plus haut, immédiatement après son élection, l'ancien Ministre de la Défense Barre Hirrale s'est également auto-proclamé Président et deux autres «Présidents» additionnels ont depuis fait leur apparition. D'après certaines informations, les deux parties s'armeraient en prévision d'une éventuelle confrontation. En outre, Al-Shabaab aurait récemment infiltré la ville de Kismayo et mobilisé des forces à Bulagadud, Kamusuma, à Bula Xaji et à Jana Cabdalla, avec l'intention de prendre part à d'éventuels combats pour le contrôle de la ville de Kismayo, une source majeure de revenus qu'il a perdue en septembre 2012.

20. Le 7 juin, le Ministre somalien de la Défense, Abdihakim Mohamoud Fiqi, a invité l'un des Présidents autoproclamés du Jubbaland, le Colonel Iftin Hassan Baasto (Hawiye/Awrmale), à une réunion à l'hôtel où il se trouvait depuis le 15 mai 2013. Après avoir appris cette information, la milice de Raas Kamboni a tenté de prendre d'assaut l'hôtel, afin de d'empêcher la rencontre envisagée. La milice a affirmé que cette rencontre devait servir de paravent au Ministre pour remettre de l'argent et des armes au Colonel Hassan Iftin Baasto. Immédiatement après, des affrontements à tonalité clanique ont éclaté entre la milice Raas Kamboni et les éléments du Colonel Iftin Hassan Baasto. Quatre miliciens ont été tués, tandis que 10 autres et plusieurs civils ont été blessés. Ces affrontements pourraient entraîner d'autres régions, exacerber les divisions entre les deux principaux clans des Hawiye et des Darod et créer une situation qu'Al Shabaab pourrait exploiter. Afin d'éviter de nouveaux affrontements, mon Représentant spécial, en collaboration avec le Représentant spécial des Nations unies, Nicholas Kay, a recommandé que le Ministre de la Défense soit rappelé à Mogadiscio pour consultations. Par la suite, des soldats de l'AMISOM l'ont escorté vers un autre hôtel, près de l'aéroport de Kismayo. Il a rejeté les accusations selon lesquelles il aurait fomenté des tensions claniques pour susciter des affrontements entre les Darod et les Hawiye.

c) Situation humanitaire

21. Selon les agences des Nations unies, il y a plus d'un million de réfugiés somaliens dans la région. Ils se trouvent principalement à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et au Yémen. Le nombre de personnes déplacées est estimé à un million, vivant dans des conditions difficiles dans des camps à travers le pays.

22. Malgré les efforts des organisations humanitaires traditionnelles et d'autres acteurs, la réponse humanitaire actuelle reste inadéquate, en raison notamment des restrictions d'accès, ainsi que de l'insuffisance des ressources financières. Bien que la situation sécuritaire s'améliore, la persistance d'incidents sécuritaires continue d'entraver l'accès et, par conséquent, d'affecter la fourniture de l'assistance aux populations nécessiteuses. La quasi-absence d'infrastructures publiques, y compris dans les secteurs de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux de base, contribue à l'aggravation du sort des populations affectées par la guerre, en particulier les groupes vulnérables que constituent les enfants, les femmes et les handicapés, qui continuent de porter l'essentiel du fardeau du conflit en cours en Somalie.

III. DÉPLOIEMENT DE L'AMISOM

23. Au cours de la période pour examen, l'AMISOM a atteint son effectif autorisé de personnel en uniforme de 17 731 éléments. Dans le Secteur 1, l'on compte, pour la composante militaire de l'AMISOM, 85 officiers d'État-major au Quartier général de la Force, 4 335 soldats ougandais et 4 252 soldats burundais, soit un total de 8 672 hommes. Dans le Secteur 2, l'on compte 4 040 soldats kenyans et 664 soldats sierra-léonais, dont le déploiement a commencé fin du mois avril 2013. Au moment de la finalisation du présent rapport, les opérations de relève entre les troupes kenyanes et sierra-léonaises étaient sur le point de prendre fin – le Kenya va réduire son contingent d'un bataillon. 186 hommes du contingent sierra-léonais sont actuellement à Mogadiscio, dans l'attente de leur déploiement à Kismayo. Dans le Secteur 3, l'on compte 1 180 soldats burundais et 1 888 soldats ougandais. Des troupes additionnelles ont été redéployées du Secteur 1 pour relever les troupes éthiopiennes dans la ville de Baidoa et les régions environnantes. Dans le Secteur 4, il y a 999 soldats djiboutiens qui sont appuyés par des unités des ENDF et des SNSF.

24. En ce qui concerne la composante police de l'AMISOM, il y a actuellement 490 officiers de police au sein de la Mission. Il s'agit de 2 Unités de police constituées (UPC) comprenant 140 éléments chacune, venant du Nigeria et de l'Ouganda, ainsi que 210 fonctionnaires de police. Il est prévu de déployer des fonctionnaires de police supplémentaires, afin d'atteindre l'effectif prévu de 560 éléments. Par ailleurs, et tel qu'indiqué dans le Concept stratégique, une UPC sera prochainement transférée du Secteur 1 vers le Secteur 2, tandis que des fonctionnaires de police seront déployés dans d'autres Secteurs, une fois que l'infrastructure et les conditions de sécurité requises seront réalisées.

25. Ainsi que cela a été porté à la connaissance du Conseil, mon Représentant spécial et Chef de l'AMISOM, l'Ambassadeur Mahamat Salah Annadif, a pris fonction à Mogadiscio, où il est actuellement basé. Sur place, il offre les bons offices de l'UA et appuie le FGS et les dirigeants politiques somaliens. L'Ambassadeur Mahamat Annadif bénéficie de l'appui de fonctionnaires chargés des affaires politiques, civiles, humanitaires et de la question du genre à Mogadiscio, lesquels effectuent également des visites régulières dans les quatre Secteurs en appui aux efforts de stabilisation du FGS. Actuellement, 25 des 56 personnels internationaux de la composante civile de la Mission sont déployés à Mogadiscio, tandis que le personnel restant,

essentiellement un personnel local d'appui, ainsi que des fonctionnaires chargés des finances et des marchés publics, sont à Nairobi. Au fur et à mesure que les conditions sécuritaires s'amélioreront et que le soutien administratif et logistique nécessaire sera disponible, la Commission déploiera du personnel civil international supplémentaire dans la zone de la Mission.

26. Les mécanismes de coordination prévus dans le Concept stratégique, à savoir le Mécanisme conjoint de coordination (MCC) et le Comité de coordination des opérations militaires (CCOM), continuent à servir de plate-forme en vue de donner des directives stratégique et d'assurer la coordination à ce niveau. À ce jour, deux réunions du MCC et neuf du CCOM ont été organisées, les dernières s'étant tenues respectivement le 14 janvier et le 10 avril 2013. Les réunions du MCC ont permis de finaliser les directives relatives au recrutement, ainsi que les plans opérationnels d'expansion des opérations de la Mission. La composition du CCOM a été élargie pour inclure les Inspecteurs généraux des pays contributeurs de police (PCP), à savoir le Nigeria et l'Ouganda. Son ordre du jour a également été élargi pour inclure des discussions sur les questions relatives à la gestion de la Mission, notamment celle des combattants déserteurs, ainsi que les politiques concernant les pays contributeurs de troupes (PCT) à l'AMISOM.

27. Au cours de la dernière réunion du CCOM, des décisions importantes ont été prises, notamment la relève des ENDF dans le Secteur 3. En outre, il a été convenu que l'AMISOM avait atteint ses limites opérationnelles et ne devrait pas étendre sa zone d'opération en raison des défis stratégiques majeurs auxquels elle est confrontée. Nombre de facteurs sont ici en jeu. Alors que la communauté internationale continue à faire des promesses d'appui substantiel en vue du renforcement effectif des capacités des SNSF, celles-ci ne se sont toujours pas concrétisées. Dans l'intervalle, l'efficacité des opérations conjointes AMISOM/SNSF est gravement handicapée par l'absence d'un appui logistique aux SNSF, y compris en munitions, carburant et en rations, ainsi que d'un appui médical. C'est ainsi que l'AMISOM s'est retrouvée contrainte d'utiliser ses ressources limitées pour tenir les zones sécurisées, plutôt que de les transférer aux autorités somaliennes et d'étendre sa zone d'opérations, tel que prévu dans le Concept stratégique et le Concept d'opération (CONOPS). La situation est aggravée par l'absence de multiplicateurs de force essentiels à la Mission, notamment les hélicoptères d'attaque, les hélicoptères de transport, le train de roulement et le génie. En outre, le nombre actuel des véhicules blindés de transport de troupes (APC) en état de fonctionnement – lesquels assurent à la force une souplesse d'emploi et une mobilité protégées – est insuffisant. Par ailleurs, et malgré les efforts optimaux déployés par le Bureau de soutien des Nations unies à l'AMISOM (UNSOA), son appui logistique, en particulier aux Secteurs 2, 3 et 4, reste inadéquat.

28. Comme indiqué plus haut, une évolution notable du dispositif a été le redéploiement de soldats des ENDF de certaines zones du Secteur 3, où ils avaient été déployés et soutenus aux frais de l'Éthiopie, en appui au FGS et à l'AMISOM. Le Gouvernement éthiopien avait aussi annoncé son intention de retirer ses troupes de Baidoa, Berdale, Qansax Dheere et Manaas,

d'ici fin avril 2013, en plus du retrait de Hudur, effectué en mars 2013. Afin d'éviter qu'Al Shabaab ne réoccupe les zones libérées, et conformément aux conclusions de la dernière réunion du CCOM, une séance de planification de la relève sur zone des unités, réunissant les ENDF, les SNSF et l'AMISOM a eu lieu à Mogadiscio, le 15 avril 2013. Au cours de cette séance, il a été convenu de reconfigurer les forces pour les Secteurs I et III, afin de renforcer Baidoa et de se saisir de Manaas, alors que les ENDF continuent de sécuriser Bardale. L'AMISOM ne s'est pas encore déployée à Qansax Dheere, où les forces éthiopiennes continuent de maintenir une présence. La reconfiguration des forces entre les Secteurs 1 et 3 a eu pour conséquence d'étirer à l'extrême le dispositif de l'AMISOM, impactant négativement aussi bien sur la capacité de la Mission à mener des actions offensives contre Al Shabaab que sur son aptitude à sécuriser de manière adéquate les principales routes logistiques.

IV. MISE EN ŒUVRE DU MANDAT DE L'AMISOM

29. Le mandat de l'AMISOM est énoncé au paragraphe 9 du communiqué PSC/PR/COMM(CCCLVI) et au paragraphe 1 de la résolution 2093 (2013). Au cours de la période considérée, l'AMISOM s'est constamment efforcée de mettre en œuvre son mandat.

a) Appui au dialogue et à la réconciliation

30. L'AMISOM a continué de soutenir les efforts de dialogue et de réconciliation à tous les niveaux. Aux niveaux local et régional, dans les zones reprises à Al Shabaab, l'AMISOM a mobilisé les clans, les aînés, les chefs religieux et politiques, notamment les parlementaires, afin de résoudre des différends politiques et autres, d'améliorer la sécurité et de soutenir le FGS, en particulier dans les régions du Bas Shabelle, du Moyen Shabelle, du Juba Inférieur, de Bay et de Hiraan. Dans la région de Hiran par exemple, en février, mars et avril 2013, les fonctionnaires chargés des affaires politiques et civiles de l'AMISOM ont, en étroite collaboration avec les membres du Parlement, travaillé à la formation du Conseil des aînés de Hiraan. Par la suite, l'AMISOM a facilité une interaction formelle entre les législateurs fédéraux de la région de Hiran, l'administration et la population locales. L'AMISOM a, en outre, interagi avec les Jeunes de la région, en s'appuyant sur le Centre Hilaal pour le développement de la jeunesse, afin de favoriser leur participation aux efforts politiques et de développement dans la région.

31. Au niveau national, l'AMISOM a continué à soutenir le dialogue entre les différents acteurs politiques du pays. Tirant les enseignements de l'expérience acquise pendant la période de transition, l'Unité politique de l'AMISOM est en contact étroit avec toutes les parties prenantes, afin d'éviter que ne se reproduisent les problèmes interminables qui avaient caractérisé la gestion du Gouvernement fédéral de transition. Mon Représentant spécial continue d'user de ses «bons offices», pour assurer la médiation lors de différends politiques et encourager une démarche constructive pour faire face aux défis du moment, en particulier à Baidoa, dans le Jubbaland et le Hiran.

b) Soutien aux Forces nationales de sécurité somaliennes

32. L'AMISOM continue d'apporter un appui multiforme aux SNSF, y compris à travers la formation/entraînement, l'encadrement et la fourniture de directives opérationnelles. Cependant, dans une large mesure, cet appui se fait de manière ponctuelle, étant donné que la composante militaire de l'AMISOM n'est pas dotée actuellement de ressources appropriées pour mener des activités de formation/entraînement à grande échelle. La Mission n'a réussi à mener à bien cette importante tâche qu'en mettant à contribution des ressources humaines et autres prélevées sur celles destinées aux opérations de combat.

33. Depuis 2009, l'AMISOM a soutenu la formation/entraînement de 4 500 soldats de la SNA à Bihanga, en Ouganda, assurée par la Mission de formation de l'UE en Somalie (EUTM). À ce jour, le plus gros des troupes ayant reçu un entraînement est composé essentiellement de militaires du rang, laissant ainsi un vide en ce qui concerne les officiers subalternes et supérieurs. De fait, la Somalie fait face à un manque de ressources humaines en mesure d'assurer le commandement et le contrôle de la SNA. Afin de remédier à cette situation, l'AMISOM a commencé à travailler avec le FGS et d'autres partenaires pour dispenser une formation à un nouveau corps d'officiers subalternes qui pourront assumer les fonctions de chefs de section et de peloton, ainsi que celles de commandant de compagnie dans la SNA. À la suite de plusieurs semaines de formation initiale, 96 officiers subalternes et sous-officiers ont parachevé, le 15 avril 2013, un programme de formation de chefs de section ou de peloton et de sous-officiers supérieurs dispensé par l'AMISOM au camp d'entraînement Jazeera, nouvellement restauré à Mogadiscio.

34. En ce qui concerne la Force de police somalienne (SPF), la composante de police de l'AMISOM continue d'appuyer le processus de réforme, de restructuration, de réorganisation et de professionnalisation de la composante police somalienne à travers divers programmes et activités. Au cours de la période considérée, la composante police de l'AMISOM, y compris les UPC, a travaillé en étroite collaboration avec la SPF dans divers postes de police à Mogadiscio, en encadrant et en conseillant les policiers somaliens sur un large éventail de questions liées au maintien de l'ordre, y compris les droits et la gestion des actes criminels.

35. Conscient du fait qu'il est très important aussi bien d'atténuer les problèmes sécuritaires que d'assurer le transfert optimal des compétences en matière de gestion des opérations de police à la SPF, la composante police de l'AMISOM, grâce à un financement de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), a mis en place et équipé un Centre conjoint de coordination des opérations de police (CCCOP), qui abrite la police de l'AMISOM et la SPF. Cette cohabitation a amélioré les conditions de conduite et de coordination des opérations de police dans Mogadiscio et ses environs. Au cours de la période considérée, le CCCOP a facilité la conduite d'activités conjointes de sûreté et de sécurité publiques à Mogadiscio et dans les environs. Au cours de ces opérations, plusieurs suspects ont été appréhendés et des armes et munitions récupérées et remises aux forces de police

somaliennes. Ces actions ont permis d'éviter d'éventuelles attaques d'Al Shabaab et d'empêcher d'autres activités criminelles, contribuant ainsi à la restauration de la confiance des populations en la capacité de la SPF à assurer la sécurité des personnes et des biens. Les UPC de l'AMISOM ont continué à mener en permanence des patrouilles conjointes avec la SPF à Mogadiscio, ce qui contribue à restaurer la confiance et à rassurer les populations et, partant, à l'amélioration de la situation sécuritaire dans la ville.

36. La composante police de l'AMISOM, conjointement avec la SPF et en collaboration avec le Département britannique pour le Développement international (DFID), a élaboré un plan stratégique de développement couvrant la période 2013-2017, qui servira de guide à la SPF dans la mise en œuvre de son agenda de réforme, de restructuration et de développement. Le plan stratégique a été adopté par le FGS, et est actuellement mis en œuvre sous la direction d'un service spécialisé du FGS. Au niveau stratégique, les conseillers de la composante police de l'AMISOM détachés auprès du siège national de la SPF ont effectué une analyse préalable du système, des structures et des capacités de la SPF. Les résultats de cette analyse sont en train d'être compilés, et constitueront la base pour l'élaboration d'un plan d'action pour la réforme. Par ailleurs, les conseillers de la composante police de l'AMISOM sont en train de mettre au point une Charte de la police nationale qui servira de support pour renforcer le partenariat entre la police somalienne et les communautés locales, tout en l'aidant dans la mise en œuvre de son mandat.

37. L'AMISOM a équipé tous les postes de police de Mogadiscio en ordinateurs, équipements de bureau et en registres de police, ce qui a contribué à améliorer les activités quotidiennes de la SPF. En ce qui concerne l'appui à la formation, la composante police de l'AMISOM a organisé à Djibouti un programme de formation relatif à la gestion de l'ordre public au profit de 200 officiers de la SPF, en partenariat avec les carabinieri italiens et avec le soutien financier du Gouvernement de ce pays. Cette formation a permis d'améliorer les performances de la SPF dans la conduite des patrouilles de jour et de nuit, ainsi que dans les opérations de contrôle et de fouille, de bouclage et de perquisition. Une formation similaire est actuellement dispensée à l'intention de 871 officiers de la SPF à la *General Kahiye Police Training Academy* à Mogadiscio. Les officiers formés avec le soutien de la composante police de l'AMISOM seront déployés à Mogadiscio et dans d'autres villes. Une formation sur la gestion de bases de données et la collecte de données a également été dispensée à des officiers de la SPF au siège du poste de police de l'Aéroport de Mogadiscio. En février 2013, la composante police de l'AMISOM a organisé une étude sur le terrain en Sierra Leone destinée aux officiers supérieurs de la SPF. Ils se sont ainsi familiarisés avec les meilleures méthodes de réforme de la police.

38. Au cours de la période qui s'ouvre, la composante police de l'AMISOM va étendre son déploiement à d'autres Secteurs, afin d'apporter un soutien à la SPF dans ces zones. Dans cet esprit, la composante police de l'AMISOM a déjà effectué une mission d'évaluation technique dans les Secteur 2 (Kismayo) et Secteur 3 (Baidoa). L'évaluation technique pour le Secteur 4 (Beledweyne) sera entreprise au cours des prochaines semaines. Le déploiement sera effectué une fois que l'UNSOA aura mis en place les installations requises dans ces Secteurs.

c) Création de conditions pour la fourniture de l'assistance humanitaire

39. Au cours de la période considérée, l'AMISOM a continué de faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire en Somalie. La Mission continue de coordonner ses activités et de coopérer avec les agences humanitaires des Nations unies et d'autres acteurs travaillant en Somalie afin d'assurer le plus grand possible accès à cette aide. La Mission a sécurisé des couloirs et des points d'entrée pour l'aide humanitaire, permettant ainsi aux acteurs humanitaires de répondre aux besoins des populations somaliennes dans les zones sous contrôle gouvernemental. En coordination avec les agences humanitaires des Nations unies, l'AMISOM a également facilité le retour volontaire et la réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées dans leurs localités d'origine.

40. Comme cela a été le cas depuis la création de la Mission, l'AMISOM continue d'apporter un soutien vital aux populations dans le besoin, en particulier dans les zones où les acteurs humanitaires sont absents ou ne bénéficient que d'un accès limité. Cet appui inclut l'approvisionnement en eau potable, ainsi que la fourniture de services médicaux et d'autres services sociaux de base. Par exemple, lors des récentes inondations qui ont touché Jowhar, l'AMISOM a fait don de médicaments au Gouverneur du Moyen Shabelle au profit des victimes de ces inondations. Au cours de la période sous examen, l'AMISOM a également travaillé en étroite collaboration avec le Maire de Mogadiscio pour réhabiliter quatre puits d'eau dans les districts de Hamar Weyne, Hamar Jabjab, Wadajir et Dharkenley. Ces projets ont été réalisés avec le soutien financier du Gouvernement suédois.

d) Interaction avec la Diaspora somalienne

41. La Commission, à travers l'AMISOM, a lancé un processus formel d'interaction avec la Diaspora somalienne dans différentes parties du monde. La première phase de ce processus a eu lieu à Londres, les 9 et 10 mai 2013. La réunion a vu la participation de plus de 50 représentants de différentes composantes de la Diaspora somalienne au Royaume-Uni. Le Ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth, le FGS et les Nations unies étaient également représentés. Les principaux objectifs de la réunion étaient de sensibiliser la Diaspora somalienne à la situation en Somalie, de mobiliser son soutien en faveur du processus de paix, en général, et en faveur de l'AMISOM et du FGS, en particulier, notamment pour la mise en œuvre des six piliers prioritaires du Gouvernement, afin de renforcer le processus de stabilisation de la Somalie. Il s'agissait également de mobiliser des compétences au sein de la Diaspora somalienne et de favoriser leur retour au pays, afin qu'elles puissent fournir le personnel qualifié nécessaire à la reconstruction de l'État somalien. L'AMISOM, en collaboration avec le FGS et les partenaires, assure le suivi des conclusions de cette réunion.

e) Appui à la fonction publique de la Somalie

42. Au cours de la période considérée, l'AMISOM a facilité des cours de recyclage et de perfectionnement pour 120 fonctionnaires, notamment des secrétaires, ainsi que des agents administratifs et de protocole. Cette formation, qui a eu lieu du 14 au 26 janvier 2013, a été dispensée par l'Université de l'Afrique du Sud (UNISA), à Bujumbura, au Burundi. En outre, et afin d'améliorer leurs conditions de travail et, partant, la qualité des services publics, l'AMISOM a offert, en avril 2013, des équipements de bureau au FGS. Le Gouvernement italien a apporté un soutien financier aussi bien à la formation qu'à l'achat de ces équipements.

V. AUTRES ASPECTS PERTINENTS COUVERTS PAR LA RÉOLUTION 2093 (2013) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

43. Dans sa résolution 2093 (2013), le Conseil de sécurité a abordé bien d'autres questions liées aux opérations de l'AMISOM. Elles sont couvertes dans les paragraphes 2, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la résolution.

a) Constitution de la Garde

44. Comme indiqué plus haut, la situation sécuritaire en Somalie demeure très fragile et imprévisible, et le personnel de la communauté internationale, en particulier celui de l'UA et des Nations unies, est ciblé par les insurgés. Cependant, à ce moment critique, ce personnel ne peut rester barricadé derrière des complexes sécurisés, comme cela a été souligné aussi bien par les Revues stratégiques de l'UA et des Nations unies que par la Mission d'évaluation technique des Nations unies entreprise en mars 2013. Il doit être en mesure d'interagir activement avec les communautés et les parties prenantes locales pour promouvoir la réconciliation et la paix. Par conséquent, il est impératif que des mesures sécuritaires appropriées soient prises, afin de protéger le personnel en service dans différentes localités en Somalie.

45. L'UA reste engagée à assurer la sécurité de la communauté internationale, y compris à travers la création d'une Garde de l'AMISOM. C'est dans ce contexte que la Commission et le Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU) ont, dès mars 2012, élaboré des options pour la création d'une Garde. Trois options ont été proposées: l'option 'A' a recommandé une force de 312 personnels pour servir d'escorte et de Force de réaction rapide (FRR); l'option 'B' a recommandé une force de 149 personnels pour servir d'escorte uniquement; et l'option 'C' a recommandé une force de 1 000 soldats pour exécuter des tâches de surveillance statique, d'escorte et constituer une FRR. Ces trois recommandations étaient fondées sur la perspective du déploiement du personnel civil de l'UA et des Nations unies uniquement à Mogadiscio. Dans l'intervalle, l'AMISOM a mis en place, à Mogadiscio, une unité *ad hoc* de 311 soldats pour assurer les tâches d'escorte.

46. À la suite de la demande renouvelée de créer la Garde, tel qu'indiqué au paragraphe 2 de la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité, ainsi que dans la résolution 2102 (2013), qui prévoit la création de la MANUSOM, avec une présence à Baidoa, Beletweyne et dans d'autres localités, en plus de Mogadiscio, l'AMISOM et l'UNSOA ont constitué un groupe de travail chargé de réexaminer le concept de la Garde, y compris les besoins en termes de soutien. Il a été déterminé que la Garde serait chargée des tâches suivantes: escorter le personnel à destination et à partir de points de débarquement définis; assurer la fonction de FRR; fournir la garde des guérites, y compris aux principales entrées et sorties des campements; et assurer la sécurité globale dans tous les campements. Les experts militaires de l'AMISOM, sous la direction du commandant de la Force, ont présenté une analyse complète, assignant les effectifs aux tâches à accomplir, afin de les couvrir dans leur totalité. Il a été conclu que l'unité composée de 311 soldats affectés à la Garde ne pourrait pas accomplir les tâches requises. En parvenant à ces conclusions, les experts militaires étaient conscients du fait que l'AMISOM est déjà sévèrement sollicitée, étant donné l'étendue de la zone géographique qu'elle couvre et les opérations de harcèlement menées par Al-Shabaab. Compte tenu de ce défi et de la nécessité d'assurer une sécurité adéquate pour le personnel international, le Conseil de sécurité pourrait renforcer l'effectif de l'AMISOM de 1 000 personnels supplémentaires, afin de lui permettre de déployer une Garde de taille appropriée dans les quatre Secteurs. Il est prévu que les Nations unies apporteront un soutien à l'équipement et à la formation/entraînement de ces forces via l'UNSOA. Ce renforcement de l'effectif de la force est considéré comme essentiel pour la mise en œuvre effective des mandats respectifs de l'AMISOM et de la MANUSOM en Somalie étant donné qu'en l'absence de mesures sécuritaires adéquates, l'efficacité des deux Missions sera sévèrement limitée. La Commission est disposée à fournir les détails de l'analyse de l'effectif des troupes requises en fonction des tâches assignées et qui constitue la base de la requête en personnel supplémentaire.

b) Transparence et reddition de comptes pour les ressources fournies à l'AMISOM

47. Les fonds mis à la disposition des opérations de l'AMISOM, à travers la Commission, ont été utilisés principalement pour rembourser les pays contributeurs de troupes et de police; financer les indemnités de troupes, de décès et les pensions d'invalidité; ainsi que pour couvrir les coûts opérationnels de la gestion de l'AMISOM. Les dépenses ainsi effectuées l'ont été conformément aux règlements et procédures de l'UA et aux accords de contribution en vigueur avec les partenaires concernés. Les dépenses sont soumises à des audits externes périodiques par les partenaires concernés, en plus des audits internes effectués par la Commission. Il convient de noter que les récents audits externes menés par des auditeurs engagés par l'UE ont eu des conclusions positives, reconnaissant le sérieux et le professionnalisme avec lesquels les fonds ont été gérés.

48. La Commission effectue également des visites régulières préalables au déploiement dans les pays contributeurs de troupes et de police. Récemment, un exercice de vérification de troupes a été conduit en collaboration avec l'UNSOA pour établir les niveaux de troupes. La procédure en place pour générer la liste nominative est stricte et garantit la probité et la

transparence. Afin d'améliorer davantage la fiabilité des informations reçues du terrain, la Commission a engagé des services de consultance, avec le soutien de la Commission européenne (CE), sur la possibilité de déployer un dispositif de collecte de données biométriques.

c) Protection des populations civiles

49. Conformément aux demandes pertinentes du Conseil et du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier dans ses résolutions 2010 (2011), 2036 (2012) et 2093 (2013), la Commission et l'AMISOM ont initié des efforts visant à élaborer une stratégie pour l'intégration des considérations liées à la protection des populations civiles dans les opérations de la Mission. Il me plaît d'annoncer qu'à la suite de consultations élargies, une stratégie de protection des populations civiles pour l'AMISOM a été approuvée en mai 2013. La stratégie prévoit une approche globale à l'échelle de la Mission en vue d'intégrer les considérations de protection dans tous les aspects des opérations de l'AMISOM ; aucun effort ne sera ménagé pour assurer sa mise en œuvre effective. Je voudrais relever l'appui apporté à ce jour par les partenaires engagés dans le processus, et demander qu'un appui à la mise en œuvre de cette stratégie soit apporté par l'UNSOA et, de façon plus générale, par le système des Nations unies.

50. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la protection des populations civiles dans la zone d'opérations de l'AMISOM, et en tant que composante essentielle de sa stratégie de protection, j'ai également le plaisir d'annoncer que la Mission envisage la création d'une Cellule de suivi, d'analyse et de réponse concernant les victimes civiles (CCTARC), répondant aux termes des résolutions 2036(2012) et 2093(2013) du Conseil de sécurité des Nations unies. S'appuyant sur le travail entrepris par une équipe d'experts à Mogadiscio en mars 2013, un cadre visant à la création d'un mécanisme robuste de CCTARC au sein de l'AMISOM a été élaboré. Ce document expose la conception générale, décrit les processus et le fonctionnement quotidien de la cellule, et articule les besoins du système d'information, les profils du personnel et autres ressources nécessaires à sa création. Le cadre met l'accent sur trois fonctions clés du CCTARC: évaluer les préjudices civils survenant dans la zone de responsabilité de l'AMISOM, aider à l'efficacité opérationnelle et à la prévention des préjudices civils en l'intégrant dans le processus de prise de décision propre à la force, et répondre à tout préjudice causé. Ces éléments ont été conçus en ayant en vue la réalité opérationnelle actuelle. Le projet de cadre de CCTARC est soumis à une consultation interne et aux procédures d'approbation de l'UA. Aussitôt que le financement nécessaire sera en place, l'AMISOM devrait être en mesure d'opérationnaliser le CCTARC avant la fin de l'année 2013.

d) Gestion des combattants désengagés

51. L'AMISOM accueille des combattants qui ont déserté Al Shabaab, mais dispose de peu de ressources pour les gérer. Le rôle de l'AMISOM est d'accueillir et de gérer des combattants dans les centres d'accueil désignés pendant 48 heures avant de les remettre au FGS pour la suite utile. L'AMISOM, en collaboration avec d'autres partenaires du FGS, a également élaboré

des stratégies, des politiques et des plans pour la gestion des combattants capturés ou ayant volontairement quitté Al Shabaab. Ces documents ont été présentés au FGS, pour adoption.

52. Les procédures opérationnelles permanentes (POP) pour la gestion des enfants victimes des conflits armés ont également été élaborées et adoptées par le FGS. L'AMISOM a accueilli 249 combattants déserteurs d'Al Shabaab qui se sont rendus volontairement en septembre 2012. Parmi eux, 7 enfants ont été remis à l'UNICEF. Le Groupe de travail technique militaire a organisé une formation destinée aux officiers des SNSF et de l'AMISOM au sein de l'*International Peace Support Training Centre* (IPSTC), au Kenya, et dédiée à la gestion des combattants déserteurs au sein des centres d'accueil et de transit. De plus, le FGS, l'AMISOM et les partenaires ont défini récemment les structures et les termes de référence des centres d'accueil. Le FGS assurera la cohérence en termes de stratégies, de politiques et de plans pour orienter le processus. Afin d'aider le FGS, l'AMISOM aura besoin d'être soutenu pour créer les infrastructures nécessaires.

e) Renforcement de la protection des femmes et des enfants

53. À la lumière des préoccupations qui ont déjà été soulevées concernant le recrutement d'enfants soldats, l'AMISOM a aidé les FGS dans le dépistage des recrues potentielles dans les SNSF, afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères requis, notamment en termes d'âge pour le service militaire et de police. L'AMISOM, avec le soutien de l'UNICEF et en collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, Leila Zerrougui, est en train de recruter un fonctionnaire chargé de la protection des enfants. Par ailleurs, la Commission travaille avec l'UNICEF pour évaluer les meilleures voies et moyens de renforcement de la protection des enfants à son niveau. Enfin, l'AMISOM a imprimé et distribué des brochures pour sensibiliser son personnel en uniforme à la culture somalienne, y compris en matière de protection des droits des femmes.

f) Prise en compte de la problématique hommes-femmes

54. Au cours des prochains mois, l'AMISOM accordera la priorité requise à l'élaboration d'une stratégie visant à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de ses opérations. Dans l'intervalle, des efforts ont été initiés en vue de renforcer la prise en compte cette problématique dans les opérations de la Mission, y compris à travers la création d'un groupe de travail multidimensionnel au niveau de la Mission, la diffusion d'émissions de radio destinées à renforcer la sensibilisation sur la problématique hommes-femmes et la création d'un mécanisme d'échange d'informations avec la Direction de la Femme et des Affaires sociales au sein du FGS. Je me félicite de l'appui apporté par les Nations unies à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de prise en compte de la problématique hommes-femmes au niveau de la Mission.

g) Prévention de la violence sexuelle et sexiste

55. La Commission est pleinement engagée à prévenir les violences sexuelles et sexistes dans la zone d'opération de la Mission. D'ores et déjà, la Mission a engagé des efforts pour répondre à ces préoccupations, y compris à travers l'interaction avec le FGS dans la conduite d'enquêtes sur les cas présumés d'abus et l'apport de conseils techniques aux tribunaux militaires créés par le FGS. À la suite de la visite effectuée en Somalie par la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur la violence sexuelle dans les conflits, Mme Zainab Bangura, au cours de laquelle elle s'est entretenue avec mon Représentant spécial, l'AMISOM est en train d'interagir avec le Bureau de la Représentante spéciale, afin de soutenir ses initiatives de formation destinées aux SNSF pour y inclure la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste. Des mesures seront prises pour assurer le partage d'informations entre l'AMISOM et le Bureau de la Représentante spéciale, ainsi que la sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes dans les zones nouvellement administrées. Une très grande attention sera accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de l'AMISOM sur les violences sexuelles et sexistes dans les mois à venir, et le soutien du système des Nations unies à cet égard sera très apprécié.

h) Déontologie et discipline

56. En 2012, la Commission a initié des efforts pour élaborer un cadre de déontologie et de discipline pour ses opérations de soutien à la paix. À cet effet, des actions ont été engagées pour élaborer les cadres et mécanismes nécessaires sur la prévention des abus, le bien-être du personnel, l'élaboration de rapports, les procédures d'enquête et de discipline. Deux évaluations seront réalisées dans la seconde moitié de 2013 à cet effet. La Commission envisage d'élaborer un code initial de déontologie et de discipline avant la fin de l'année 2013, et de créer un Bureau de déontologie et de discipline au sein de l'AMISOM au cours de la même période. Une attention particulière continue aussi d'être accordée à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (SEA). Les mesures prises par l'AMISOM pour enseigner la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont été mises en œuvre, y compris à travers la formation préalable au déploiement sur le théâtre à l'intention du personnel de l'AMISOM. Dans les prochains mois, les efforts seront intensifiés pour harmoniser ces initiatives de formation avec un cadre d'action de déontologie et de conduite, et le soutien des Nations unies à cet égard sera apprécié.

i) Soutien au FGS en ce qui concerne la levée de l'embargo sur les armes

57. Dans sa résolution 2093 (2013), le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé une levée partielle de l'embargo sur les armes en Somalie pour une période de 12 mois, afin de permettre au FGS d'acquérir certaines catégories d'armement dans le seul but de renforcer les capacités du FGS à assurer la sécurité de ses citoyens à travers les SNSF. L'AMISOM travaille en collaboration avec les SNSF au renforcement de sa capacité à sécuriser les armes acquises, en établissant des infrastructures (armureries) et des procédures qui garantissent le stockage,

l'entretien et la distribution de l'armement et de l'équipement, dans le respect des normes de sécurité. Plus spécifiquement, l'AMISOM envisage d'aider les SNSF dans la construction d'armureries, la formation d'armuriers et de mécaniciens en armement, l'impression de registres d'armureries, la fourniture de conseils aux SNSF sur les règles à respecter lors de la distribution de l'armement, et sur les mesures à prendre pour s'assurer que cet armement est confié aux, et utilisé uniquement par les, membres des SNSF et garantir le respect des termes relatifs à la levée de l'embargo sur les armes avec le Groupe d'observation de la Somalie et de l'Érythrée (EMG). La mise en place des infrastructures requises pour assurer la protection des armements nécessitera un soutien des bailleurs de fonds en raison des contraintes financières auxquelles est confronté le FGS.

VI. SOUTIEN LOGISTIQUE DES NATIONS UNIES À L'AMISOM

58. Dans sa résolution 2093 (2013), le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser les États membres de l'UA à maintenir, jusqu'au 28 février 2014, le déploiement de l'AMISOM, qui est autorisée à prendre toutes mesures nécessaires, en pleine conformité avec les obligations que lui imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et dans le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie. Le Conseil de sécurité a également prié le Secrétaire général de maintenir le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM mentionné aux paragraphes 10, 11 et 12 de la résolution 2010 (2011), aux paragraphes 4 et 6 de la résolution 2036 (2012) et au paragraphe 2 de la résolution 2073 (2012), avec un effectif maximum de 17 731 agents en tenue, jusqu'au 28 février 2014, et de veiller à ce que l'utilisation des fonds des Nations unies soit régie par les principes de responsabilité et de transparence, comme il est dit au paragraphe 4 de la résolution 1910 (2010), conformément à la politique d'obligation de diligence en matière de droits de l'homme du Secrétaire général.

59. Le dispositif d'appui logistique des Nations unies à l'AMISOM est fourni par l'UNSOA dans les domaines de l'alimentation, du transport, de l'hébergement et du soutien technique, des systèmes de commandement et d'information (CITS), du soutien médical, des moyens de troisième dimension, de la projection stratégique des troupes, de la communication média et du soutien général. Au niveau opérationnel, un groupe de travail conjoint se réunit sur une base hebdomadaire pour assurer la coordination, tandis qu'au niveau stratégique une structure regroupant les hauts représentants de l'AMISOM et de l'UNSOA a été créée et se réunit sur une base mensuelle. Au niveau tactique, la coordination du soutien interarmées, sous la direction de l'AMISOM, a été redynamisée pour planifier, coordonner et mettre en œuvre de soutien quotidien à l'AMISOM. Le concept de soutien a été rationalisé, afin d'apporter un plus grand appui à la Mission élargie, avec un accent particulier sur les quatre Secteurs. Le redéploiement des opérations de l'UNSOA à Mogadiscio a amélioré la coordination et la mise en œuvre du dispositif d'appui logistique. Des équipes de vérification de la gestion des actifs communs et du matériel appartenant aux contingents ont été créées, afin d'améliorer la traçabilité des actifs appartenant aux Nations unies, ainsi que la vérification et le remboursement diligent du matériel appartenant aux contingents.

60. Cependant, le dispositif d'appui des Nations unies, qui est basé sur les procédures d'achat des Nations unies pour les opérations traditionnelles de maintien de la paix, a été remis en question par les conditions sécuritaires qui prévalent en Somalie, entraînant une réponse amoindrie aux opérations de l'AMISOM. Il convient de mentionner ici le déploiement lent des plateformes logistiques en premier échelon, l'allocation budgétaire relativement faible et l'incapacité du dispositif d'appui à suivre le rythme opérationnel. De même, bien que l'inclusion de deux hélicoptères de transport contractuels civils des Nations unies ait permis d'améliorer les mouvements intra-théâtre du personnel, l'évacuation médicale et le transport de fret, la liste complète des 12 hélicoptères militaires de transport et d'attaque ne s'est pas concrétisée, ce qui influe sur la capacité de l'AMISOM à élargir ses opérations. De plus, la disponibilité opérationnelle des matériels majeurs mis à disposition par les partenaires, dont la responsabilité de la maintenance incombe à l'UNSOA, est faible et s'établit en permanence autour de cinquante à soixante pour cent, en tenant compte de l'existence d'un grand nombre de véhicules blindés de transport de troupes qui ont besoin de réparations majeures ou de remplacement.

61. Dans sa résolution 2093 (2013), le Conseil de sécurité, après avoir accueilli avec satisfaction l'examen fait par le Secrétaire général de la présence et des activités des Nations Unies en Somalie, a convenu que le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie (UNPOS) s'est acquitté de son mandat et devrait être dissous. Il a également convenu que l'UNPOS devrait être remplacé, dès que possible, par une nouvelle mission politique spéciale élargie. Le Conseil a prié le Secrétaire général d'effectuer une évaluation technique de la mise en œuvre de la nouvelle Mission des Nations unies, en étroite coopération avec le FGS, l'UA, les organismes régionaux et les États membres. La mission d'évaluation technique a été effectuée en mars 2013. Le 19 avril 2013, le Secrétaire général a adressé une lettre au Conseil de sécurité, articulante ses recommandations en ce qui concerne la présence des Nations unies en Somalie.

62. Le 2 mai 2013, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2102 (2013) dans laquelle il a décidé de créer, d'ici au 3 juin 2013, la Mission d'assistance des Nations unies en Somalie (MANUSOM), pour une période initiale de douze mois, qu'il compte proroger par périodes successives selon qu'il conviendra, et d'en confier la direction à un Représentant spécial du Secrétaire général. Le Conseil de sécurité a, en outre, décidé d'assigner à la MANUSOM le mandat suivant :

- offrir des fonctions de «bons offices» des Nations unies en appui au processus de paix et de réconciliation conduit par le FGS;
- fournir un appui au FGS et, le cas échéant, à l'AMISOM sous forme d'orientations et de conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État;
- aider le FGS à coordonner l'action des donateurs internationaux;

- concourir au renforcement de la capacité du FGS dans les domaines pertinents; et
- surveiller et concourir à toutes enquêtes et mesures de prévention, et signaler au Conseil toutes exactions ou violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire commises en Somalie.

63. Le Conseil de sécurité a prié le Représentant spécial du Secrétaire général de coordonner les activités des Nations unies avec le FGS, ainsi qu'avec l'UA, y compris l'AMISOM, l'IGAD, l'UE et les autres partenaires régionaux, bilatéraux et multilatéraux présents en Somalie. Il a décidé que la MANUSOM aura son siège à Mogadiscio et se déploiera dans le pays à la demande du FGS et selon que les conditions le permettront. Le Représentant spécial nouvellement nommé, Nicholas Kay, a pris fonction le 3 juin 2013. Le 7 juin 2013, il s'est rendu à Addis Abéba pour des consultations avec le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité. La réunion a été l'occasion d'examiner la situation en Somalie et de convenir des meilleurs voies et moyens par lesquels l'AMISOM et la MANUSOM pourront travailler ensemble en appui au FGS et au peuple somalien.

VII. APPUI AU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE EN SOMALIE

64. Comme indiqué dans de précédents rapports, l'élevage est le pilier de l'économie somalienne. Il génère 40 à 50% du produit intérieur brut du pays (PIB) et 80% de ses devises. Il s'agit de la principale source de subsistance, avec environ 65% de la population engagée dans la production animale. Toutefois, le secteur est confronté à nombre de défis, liés notamment à l'inadéquation des politiques suivies, à l'environnement réglementaire et institutionnel, à la faiblesse des capacités humaines, aux maladies, à l'accès aux marchés et à la dégradation de l'environnement. Le Bureau Interafricain des Ressources animales de l'UA (UA-BIRA) apporte un soutien à ce secteur crucial.

65. Plus précisément, l'UA-BIRA est en train de finaliser la conception d'un projet intitulé «Renforcement des services de santé animale en Somalie», qui sera financé par l'UE. Ce projet sera mis en œuvre sur une période de trente-six (36) mois pour un montant total de 4 millions d'Euros devant être fournis par l'UE. Le projet sera mis en œuvre par l'UA-BIRA en partenariat avec deux ONG internationales qui ont une longue histoire d'engagement en Somalie (COOPI et Terra Nuova), et en étroite collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles du FGS et d'autres parties prenantes. L'objectif est d'améliorer la qualité, l'accessibilité et la viabilité des services de santé animale en Somalie.

66. Par ailleurs, l'UA-BIRA, en partenariat avec l'IGAD et avec le soutien financier de l'USAID, est en train de mettre en œuvre un projet sur les méthodes et procédures normalisées en matière de santé animale (SMP-AH), afin de soutenir l'harmonisation des réglementations relatives à la santé animale en Somalie et dans les autres pays de la Corne de l'Afrique, de façon à promouvoir le commerce du bétail dans la région et avec les partenaires commerciaux au Moyen-Orient. Parmi les activités déjà réalisées, il convient de mentionner le soutien à une

mission commerciale auprès du Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour promouvoir le dialogue entre les pays de la Corne de l'Afrique et ceux du Moyen-Orient; le renforcement des capacités des professionnels du secteur vétérinaire en Somalie, à travers la participation à des réunions régionales; et l'élaboration de méthodes et de procédures normalisées pour la prévention et le contrôle des maladies.

67. Dans le cadre du projet intitulé « Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire (*PAN SPSO*) », financé par l'UE et mis en œuvre par l'UA-BIRA et d'autres parties prenantes, un soutien a été apporté à la participation de la Somalie à la réunion annuelle des chefs des services vétérinaires de l'Afrique tenue à Abidjan, en avril 2013. Des mesures sont également en train d'être prises pour faciliter la création d'un Comité national sanitaire et phytosanitaire en Somalie. Par ailleurs, l'UA-BIRA projette d'appuyer des activités de formation en Somalie dans le cadre du projet de développement d'un « Système d'information sur les ressources animales (ARIS2) ». À travers ARIS2, l'UA-BIRA est en train de compiler des données sur la santé animale en Somalie pour soutenir la formulation des politiques et faciliter le partage d'informations au sein de la région et avec d'autres régions du continent, en vue de renforcer le contrôle et la gestion des maladies, ainsi que le respect des normes internationales.

VIII. OBSERVATIONS

68. Dans l'ensemble, la situation en Somalie continue d'évoluer positivement. Le peuple et les dirigeants somaliens doivent tirer profit des avancées enregistrées par l'AMISOM, les SNSF et leurs alliés, afin de promouvoir la paix et la prospérité. Ils doivent saisir ce moment opportun pour mettre fin aux querelles politiques qui ne peuvent que compliquer le processus de stabilisation de la Somalie. J'exhorte les dirigeants somaliens à faire preuve de la maturité et de la disponibilité requises, au regard des défis auxquels leur pays est confronté dans cette nouvelle page de son histoire. Je me félicite des initiatives prises par le FGS d'interagir avec les autorités régionales à travers une politique de la main tendue et du dialogue, pour favoriser la réconciliation et l'unité nationales, ainsi que des efforts déployés pour reconstruire les forces armées et intégrer les milices.

69. Alors que la Somalie poursuit son chemin vers une paix durable, la sécurité, la stabilité et la réconciliation, l'on ne soulignera jamais assez la contribution importante des pays voisins. Pendant des années, ces pays ont accueilli les réfugiés somaliens et apporté tout le soutien possible en dépit des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ils ont également apporté et continuent d'apporter une contribution inestimable aux efforts militaires visant à étendre l'autorité de l'État somalien sur son territoire national. Leur implication continue sera d'une importance primordiale dans la période à venir. Je me félicite de tous les efforts visant à renforcer la coopération et la confiance entre la Somalie et ses voisins. La Commission continuera à soutenir ces efforts et à prendre toute initiative de nature à conforter cette dynamique.

70. Si la situation en Somalie s'est considérablement améliorée, le pays n'en continue pas moins d'être confronté à de sérieux défis à tous les niveaux; aussi a-t-il besoin de l'attention soutenue de ses partenaires. Dans ce contexte, je me félicite de l'engagement continu de la communauté internationale, comme en témoignent la deuxième Conférence de Londres sur la Somalie et la Conférence spéciale sur la Somalie, organisées par le Royaume-Uni et le Japon respectivement, en mai 2013.

71. Comme le Conseil le sait, la phase actuelle des opérations militaires de l'AMISOM a été orientée par le Concept stratégique conjoint UA-NU adopté aussi bien par le Conseil que par le Conseil de sécurité des Nations unies, en janvier 2012. Le Concept stratégique avait envisagé un effectif de 35 500 soldats pour la mise en œuvre réussie de la campagne militaire. Finalement, et sur la base d'un certain nombre de considérations stratégiques, y compris la fourniture de multiplicateurs de force, en particulier des hélicoptères et des véhicules blindés de transport de troupes, la disponibilité d'unités d'ingénierie et de logistique, l'appui continu des ENDF et la fourniture d'un appui logistique opérationnel immédiat aux éléments des SNSF engagés dans des opérations conjointes avec l'AMISOM, le Concept stratégique a recommandé l'option médiane de l'accroissement de l'effectif de la Mission à 17 731 hommes.

72. Cependant, deux des considérations stratégiques n'ont pas été réalisées: l'AMISOM ne dispose pas de tous les multiplicateurs de force nécessaires et les SNSF restent sans appui logistique. Dans les conditions actuelles, l'AMISOM est géographiquement saturée et a atteint sa limite opérationnelle, ce qui rend difficile la conduite de nouvelles opérations d'expansion sans risquer de compromettre les gains actuels. L'UA espérait que la résolution 2093 du Conseil de sécurité des Nations unies (2013) apporterait une réponse à ce problème. Tout en réaffirmant la gratitude de l'UA aux Nations unies pour l'appui apporté à ce jour, j'appelle le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires, conformément au communiqué PSC/PR/COMM(CCCLVI) du Conseil du 27 février 2013, afin de répondre aux besoins de l'AMISOM et des SNSF pour leur permettre de consolider leur contrôle sur les territoires récupérés et continuer à étendre l'autorité de l'État, ainsi que pour autonomiser les SNSF afin qu'elles puissent commencer à assumer la responsabilité principale de la défense et de la sécurité de leur pays. Dans l'intervalle, la Commission va prendre les mesures nécessaires pour atténuer les difficultés qui se posent sur le terrain, notamment par le repositionnement des forces à l'intérieur et hors des limites des Secteurs conformément aux réalités opérationnelles actuelles.

73. Je note que, pour les Nations unies, la situation en Somalie n'est pas encore mûre pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies. Pourtant, la situation dans certaines régions du pays s'est suffisamment améliorée pour permettre aux Nations unies de jouer un rôle plus actif et d'établir une présence renforcée sur le terrain. Il convient de rappeler ici le communiqué PSC/PR/COMM(CCCII) adopté par le Conseil lors de sa 302^{ème} réunion et encourageant le Conseil de sécurité à envisager une approche novatrice et orientée vers l'action pour la relève de la Mission. À cet égard, l'UA attend avec intérêt l'exercice de définition des repères qui doit être entrepris par le Secrétariat conformément au paragraphe 19

de la résolution 2093 (2013). La Commission est disposée à prendre part à cet exercice, qui pourrait être combiné avec la reconfiguration des forces visée ci-dessus.

74. Je note, en outre, l'appel lancé par le Conseil de sécurité, tel que contenu au paragraphe 7 de la résolution 2093 (2013), pour que l'UA envisage la possibilité de financer l'AMISOM à partir de ses propres ressources, comme elle l'a fait récemment pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Il importe, comme l'a relevé le Conseil, de souligner qu'en entreprenant l'opération en Somalie, l'UA agit au nom des Nations unies, notamment son Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales. L'UA a, à plusieurs reprises, appelé le Conseil de sécurité à déployer une opération en Somalie et à donner corps au principe tant acclamé de la responsabilité de protéger, au profit des populations somaliennes qui ont littéralement été abandonnées par la communauté internationale pendant de nombreuses années.

75. Dans l'intervalle, je ne peux que réitérer la profonde gratitude de l'UA aux pays contributeurs de troupes et de police à l'AMISOM. Leur contribution et les sacrifices consentis sont, en de nombreux points, uniques dans les annales de l'histoire des opérations de maintien et de soutien à la paix. Ils méritent l'entière reconnaissance de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, en particulier. L'on ne soulignera jamais assez les succès de la Mission, et ses insuffisances doivent être comprises dans le contexte de l'environnement particulièrement difficile dans lequel elle opère et des moyens limités dont elle dispose. Il n'est pas exagéré de dire que sans l'AMISOM et les énormes sacrifices consentis, la situation en Somalie n'aurait pas été ce qu'elle est aujourd'hui et la communauté internationale n'aurait pas eu matière à se réjouir.